



Toutes les cibles proposées par le **Plan d’agriculture durable 2020-2030** du gouvernement du Québec sont atteintes

Pourquoi ce jalon ?

- Les pratiques d’agriculture intensive d’aujourd’hui, issues d’un développement technologique soutenu par les gouvernements au cours de la deuxième moitié du 20e siècle, ont permis d’augmenter considérablement les rendements, mais au prix de conséquences néfastes de mieux en mieux documentées : dégradation de la qualité des sols et des cours d’eau, effondrement de la biodiversité, maladies chez les travailleuses et les travailleurs et risques pour la santé des personnes qui consomment ces aliments.
- Les pratiques alternatives existent, mais le modèle agricole dominant est tellement dépendant des intrants de synthèse que le changement de pratiques à grande échelle ne peut se faire sans soutien structurant.
- Le Plan d’agriculture durable 2020-2030 du gouvernement provincial représente un changement de cap, en prônant une réduction des intrants de synthèse et des pratiques plus régénératrices. Cependant, ce n’est pas la première fois qu’un gouvernement se dote d’objectifs en termes de meilleures pratiques en agriculture, et malheureusement, ils ne sont pas nécessairement atteints. Le gouvernement québécois tente notamment depuis 1992 de réduire les pesticides dans les champs, sans jamais atteindre ses cibles, puisque leur utilisation augmente de façon pratiquement continue.
- Tous les objectifs adoptés dans le cadre du Plan d’agriculture durable sont pertinents pour cheminer vers un avenir plus souhaitable, et constituent des étapes importantes : réduction de l’usage des pesticides, protection des sols, gestion des fertilisants, gestion de l’eau et protection de la biodiversité. Leur atteinte est donc nécessaire, même si cela constitue une étape intermédiaire vers un véritable changement de paradigme dans le milieu agricole.

OBJECTIFS	INDICATEURS et cibles d’ici l’année 2030
1. Réduire l’usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l’environnement	1.1. Réduction de 500 000 kilogrammes des pesticides de synthèse vendus 1.2. Réduction de 40 % des risques pour la santé et l’environnement
2. Améliorer la santé et la conservation des sols	2.1. 75 % des superficies cultivées seront couvertes en hiver par des cultures ou par des résidus de cultures 2.2. 85 % des sols agricoles auront un pourcentage de matière organique de 4 % et plus
3. Améliorer la gestion des matières fertilisantes	3.1. Réduction de 15 % des apports de matières fertilisantes azotées sur les superficies en culture
4. Optimiser la gestion de l’eau	4.1. Amélioration de l’indice de santé benthos des cours d’eau dégradés d’une classe ou de 15 unités 4.2. Réduction de 15 % de la concentration en phosphore total des cours d’eau
5. Améliorer la biodiversité	5.1. Doubler les superficies agricoles aménagées (bandes riveraines élargies et haies brise-vent) favorables à la biodiversité

Tableau tiré du plan d’agriculture durable (MAPAQ, 2020)

Qui doit être mobilisé?



Société civile : notamment associations sectorielles, syndicats



Établissements de recherche, d'enseignement et d'expertise : milieu de la recherche, de la formation et clubs-conseils



Entreprises du secteur bioalimentaire : exploitations agricoles



Organismes de financement : financement public et privé

Ressources

[MAPAQ \(2020\). Agir, pour une agriculture durable : plan 2020-2030](#)

[Onil, S. et al. \(2019\). Les risques sanitaires des pesticides : des pistes d'action pour en réduire les impacts](#)